

Communiqué de presse

Aide à l'acquisition d'une tablette numérique

Afin de faciliter l'apprentissage numérique des jeunes Colmariens, la Ville de Colmar attribue une aide financière aux parents qui souhaitent acheter une tablette à leur enfant lorsqu'il entre en CP : 150 € maximum en faveur des familles colmariennes dont l'enfant est scolarisé en CP (uniquement) dans les établissements publics et privés de la ville, ou dans une autre commune.

Les conditions de versement de cette aide et le formulaire de demande peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville (<http://www.colmar.fr>) ou retirés dans le hall d'accueil de la Mairie.

→ **A l'attention des parents d'élèves qui sont entrés au CP à la dernière rentrée scolaire, en septembre 2015.**

La date limite de réception des dernières demandes d'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique, est fixée au 5 juillet 2016.

→ **A l'attention des parents d'élèves qui rentreront au CP à la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2016**

L'aide est reconduite pour les enfants entrant au CP à la rentrée scolaire 2016-2017. Pour être validé dans ce cadre, l'achat de la tablette devra être effectué à **partir du 6 juillet 2016**.

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@colmar.fr